



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 19 octobre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h40*

#### Étaient présents :

**G.B.M** : BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BAILLY Guillaume ;  
BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY  
Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ;  
JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT  
Christian ; MAILLARD Valérie ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;  
**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M** : GAUTHIER André ;

#### Étaient excusés :

**G.B.M** : HUOT Daniel ; LOUIS Bernard ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ;  
TERZO André ;  
**C.C.L.L** : COULET Gérard ; FESSELIER Catherine suppléante de M. Gérard COULET ;  
**C.C.V.M** : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

#### Procuration de vote :

**Mandants** : HUOT Daniel ; TERZO André ;  
**Mandataires** : BOUSSET Jean-Marc ; DEVESA Cyril

DÉCHETTERIES

**MARCHÉ POUR LE TRANSPORT DES BENNES « INCINÉRABLES »**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

Le SYBERT assure en régie directe une partie des prestations de logistique des bennes dans les déchetteries, notamment le transport des bennes de déchets « incinérables » jusqu'à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique).

Afin de faire face à d'éventuels problèmes (panne de matériel, absence de personnel, ...), il convient de s'assurer la présence d'un prestataire extérieur pour venir suppléer ponctuellement le SYBERT.

Il est donc proposé de lancer une consultation, selon la procédure formalisée des appels d'offres ouvert, pour des prestations de transport du flux « incinérables » depuis une ou plusieurs déchetteries jusqu'à l'usine de valorisation énergétique du SYBERT ; cette prestation se fera via les bennes du SYBERT actuellement en place.

Après attribution par la CAO, l'accord-cadre, en lot unique et à bons de commande avec maximum, entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sera calé, en termes de durée, sur le marché principal de prise en charge des déchets, à savoir une 1<sup>ère</sup> période de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023), avec possibilité de reconduction de 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le montant maximum annuel de ce marché est arrêté à 150 000 € par an, soit 600 000 €, toutes reconductions confondues.

L'estimation de ce marché est :

- pour la période initiale (durée : 2 ans) : 286 000 €
- pour chaque période reconduction (durée : 1 an) : 143 000 €.

**A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation proposée ci-dessus et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, après attribution par la CAO.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

